

Déclaration des biens, revenus et charges de l'abbaye de Saint-Martin de l'Isle-Barbe donnée au Bureau diocésain des décimes en 1730, par M. Antoine de Thélis de Valorges, abbé.

(La nomination de ladite abbaye appartenait au Roy).

REVENUS

Comme la maison abbatiale a été entièrement détruite par les hérétiques, il n'en reste que quelques masures qui sont louées par acte du 13 juin 1724, cy.....	100 liv.
Il y a dans le même lieu une petite maison, dépendante de ladite abbaye, louée par acte du 28 novembre 1718, cy.....	25 liv.
Plus une rente noble appelée « la Table abbatiale », qui se lève dans le voisinage de ladite abbaye, affermée par acte sous seing privé, contrôlé le 12 aoust 1725, cy.....	1.600 liv.
Le sieur abbé est aussy seigneur haut-justicier de la paroisse de Thurins-en-Lyonnois, où il y a une rente affermée par acte du 10 septembre 1725, cy.....	1.500 liv.
De ladite abbaye dépendent aussy les Prieurés de Pommiers et Saint-Cyprien.....	(néant)
Proche Villefranche en Beaujolais, des biens dont les revenus sont affermés par continuation de bail, renouvelé sous seing privé le 29 aoust 1726, cy.....	1.200 liv.
<i>A reporter...</i>	<u>3.825 liv.</u>